



Réunion Aménagement du Temps de Travail 2022
Le 18 janvier 2022

Propositions de la direction

► Congés payés annuel :

3 semaines en août et une en AVRIL

Mardi 19 avril au vendredi 22 avril : reprise le lundi 25 avril

Lundi 1^{er} août au vendredi 19 août. Reprise le lundi 22 août.

SD/VSD :

Vendredi 29 juillet au dimanche 14 août. Reprise le vendredi 19 août.

Pour la première fois, la direction décide de fermer l'établissement seulement 3 semaines en août. Mais elle ne s'arrête pas là, elle impose votre quatrième semaine de congé sur le **Mois d'AVRIL**. Cerise sur le gâteau, on vous prendra 4 CP pour 3 jours travaillés si vous êtes en RTT le vendredi.

► 5^{ème} semaine de congés payés :

Vendredi 23 décembre au lundi 2 janvier. Reprise le mardi 3 janvier 2023.

► Ponts :

Fermeture de l'établissement :

Les vendredi 27 mai et 15 juillet : l'ensemble des salariés devra poser un congé.

Le lundi 31 octobre : La direction impose le 15 août.

Imposer le pont du premier Novembre en vous volant une nouvelle fois un congé payé (le 15 août) n'est pas acceptable pour nous ! La CGT a demandé que tous les ponts soient sur la base du volontariat en acceptant **tous** les congés demandés.

La CGT sera vigilante à cette tentative de contrôle total de vos congés !!

Les congés payés sont le fruit d'une dure lutte et doivent rester à la disposition des salariés et non imposés par la direction !!

Les 4 semaines de congés consécutives sont fondamentales pour le bien être des salariés et eux seuls peuvent en décider autrement.

La CGT s'est positionnée contre ce scandale !!!

Mais qui en tant que syndicaliste pourrait accepter de telles propositions ?

La CGT